

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 24 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le cinq juillet deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA.

Absents excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE, Yvon PERROT pouvoir à José PEREIRA.

Absents non excusés : Christophe REFFIENNA

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony TORNIL

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
v a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité des comptes rendus des conseils municipaux du 24 Mai 2024.

1- Délibération pour la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

L'application de la formule selon le décret 2007-606 du 25/04/2007, donne le droit à la commune à une redevance de 310,06€ pour une longueur de 3382m et la revalorisation de l'indice ING soit :
$$PR = ((0.035€ \times L) + 100€) \times 1.39 \text{ pour } 2023$$

LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE
Après dépôt à la Sous-préfecture le 12/07/2024
Et affichage le 12/07/2024
AUNAY SOUS CRECY, 12/07/2024

**Le Président,
Jacques RIVIERE**

